

# RAPPORT DU PRÉSIDENT 29 avril 2025

Bonsoir à tous, c'est toujours un immense plaisir de vous accueillir. Bienvenus à votre assemblée annuelle, qui est présentée à la fois en présentiel et par ZOOM. Ce soir nous avons plus de ..... personnes présentes à l'assemblée et nous y traiterons de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2024. Encore cette année ce rapport contiendra une portion d'information, mais aussi des réflexions et même des suggestions. Évidemment certains propos n'engagent que moi et j'ai toujours la même restriction, qui est de ne pas impliquer la direction, les membres du CA, et le MELCCFP, dans ce sens le contenu pour certains éléments ne reflète que ma propre opinion.

## 1) BILAN SAUMON

Je débiterai par les bilans montaisons de la dernière saison : le décompte fin de saison fut effectué les 12 et 13 septembre à un débit de 10 m<sup>2</sup>/s et nous y avons répertorié 1002 grands saumons, 125 petits (sans les captures) et 32 bars rayés. Le bilan saumon du MELCCFP quant à lui mentionne 162 petits (inclus les captures) et 1002 grands saumons.

Sur la moyenne quinquennale, cela constitue une baisse de 74% des petits saumons et de 34% des grands saumons. La moyenne nationale des montaisons est en baisse de 57% (79% petits et 47% pour les grands)

Le nombre de perches vendues en 2024 a été de 8 612 ce qui constitue une baisse de 8% par rapport à la saison 2023.

Pour la prochaine saison et tel qu'annoncé par le MELCCFP, il y aura remise à l'eau intégrale de tous les saumons (incluant ceux de – de 63cm) dès le début de la saison 2025 et il pourrait y avoir un certain quota de rétention à la suite du décompte de mi-saison. Quant à la limite de remise à l'eau quotidienne de 2 saumons, elle a été retenue par le Ministère. Les recommandations de l'APSB allaient dans le même sens, mais en plus nous avons demandé que la déclaration des remises à l'eau devienne obligatoire et que si le ministère en vient à autoriser la rétention des petits saumons, que celle-ci se limite à un seul et seulement pour le mois d'août. Pour le mois de septembre, nous avons demandé le retour aux remises à l'eau intégrale de tous les saumons.

NOUVEAUTÉ PERMIS DE PÊCHE : il y a une nouveauté cette année. L'achat des permis de pêche pourra se faire via la plateforme « MON DOSSIER CHASSE ET PÊCHE » du MELCCFP en créant votre propre dossier.

## 2) ENVIRONNEMENT

Comme nous l'avons mentionné lors des dernières AGA, nous avons maintenant deux véhicules électriques reliés aux services des équipes de protection. Ces véhicules répondent bien à nos besoins, dans le sens qu'une équipe effectue + ou – 150 km pour un quart de travail. De plus, ces véhicules nous ont permis de faire une économie de 7000,00 \$ sur l'achat d'essence pour la saison dernière. Évidemment il y a eu une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre (GES) reliés aux déplacements de nos équipes.

Comme nous le faisons depuis plusieurs années, dans le cadre du programme de compensation du carbone organisé par la coopérative SARGIM de New Richmond, nous avons planté plus de 200 arbres.

### **3) ÉQUIPE TERRAIN**

Après quatre années, le conseil d'administration a résolu de ne pas renouveler l'équipe terrain qui avait comme mandat de faire de la sensibilisation et les décomptes sur le territoire de la Zec. Cette équipe coûtait annuellement plus ou moins 45,000\$ et le CA a décidé d'y mettre fin. Nous remercions tous les personnes qui ont participé à ce projet et particulièrement Monsieur Guillaume Richard qui pilotait l'équipe déployée sur la rivière depuis 2021.

Quoique moins nombreux, l'équipe terrain a encore une fois, la saison dernière, dénombrée des dépassements du nombre d'embarcations autorisé quotidiennement à l'entreprise CIME AVENTURE.

### **4) FONDATION RIVIÈRE BONAVENTURE**

Le plan d'action détaillé a été réalisé cet hiver et une première initiative devrait être lancée la prochaine saison. Je rappelle que les grands objectifs de cette Fondation sont dédiés à la préservation de la rivière et des espèces qui l'habitent.

Comme annoncé l'année dernière, la Zec et les pêcheurs participent monétairement aux objectifs de la fondation via le modèle de 1% pour la rivière Bonaventure. La saison dernière, c'est près de 9, 400\$ qui a été versé à la fondation. 50% venant des pêcheurs et l'autre 50% de l'APSB. Je remercie donc tous ceux et celles qui ont décidé de verser un montant à cette Fondation.

Comme autre objectif à court terme, la Fondation devrait engager une personne à la coordination afin d'aider à la réalisation de ses actions.

### **5) ENREGISTREMENT DES REMISES À L'EAU.**

À l'aube de la prochaine saison, on peut affirmer que nous vivons une période critique et extrêmement inquiétante pour l'avenir des populations de saumon atlantique. Il devient donc impératif d'observer certaines règles et façons de faire qui peuvent améliorer la situation du saumon dans nos rivières.

ENREGISTREMENT DES REMISES : Évidemment encore une fois, nous insistons auprès des pêcheuses et pêcheurs sur l'importance de faire l'enregistrement des saumons remis à l'eau, car il s'agit d'une donnée importante pour le bilan annuel saumon et par le fait même pour la ressource.

Plus que jamais, j'insiste sur les bonnes pratiques de remises à l'eau, je rappelle que chaque petit geste est important pour la conservation du saumon.

### **6) RENCONTRE DU 4 DÉCEMBRE 2024**

Je voudrais faire un bref retour sur la rencontre du 4 décembre dernier ou avait lieu un vote sur le PLAN qui avait été préparé à la suite d'une motion adoptée par les membres en avril 2023.

Le mandat du CA, obtenu lors de l'AGA 2023, était clair. Il s'agissait de présenter un PLAN GLOBAL ayant 2 objectifs (protection accrue du saumon et accroître la qualité de l'expérience sur la rivière).

Notamment, ce PLAN pouvait prévoir une diminution du nombre de perches pour une portion de la saison. Nous avons, entre autres comme support, le sondage effectué auprès des membres, les rencontres de février 2024 et les suggestions reçues par certains membres. Donc dans ce sens, notre mandat a été mené à terme. Évidemment le mandat énonçait que ce PLAN devait être présenté aux membres afin qu'il soit validé, de là, le vote du 4 décembre dernier.

Dans ce processus, la seule chose que nous aurions pu espérer, c'est d'avoir plus de suggestions afin de nous guider davantage sur les intentions des membres, car sincèrement tout ce que nous avons en mains nous dirigeait vers un contingentement des secteurs C et D. Il est donc important de faire valoir votre droit de parole lors des consultations que nous vous proposons. Vos implications dans la recherche de solutions sont extrêmement importantes afin de nous donner des lignes directrices.

En conclusion, j'en conviens, il est extrêmement difficile de conjuguer protection et développement.

En terminant sur le sujet, en janvier dernier nous avons déposé auprès du MELCCFP, tous les éléments qui étaient contenus au volet 1 du plan global de pêche présenté le 4 décembre dernier.

## **7) RESSOURCE**

Ceci m'amène à parler de la problématique dont nous sommes témoins depuis les deux dernières années au niveau des baisses drastiques des montaisons de saumons. Il semble de plus en plus évident que la grande cause de ces baisses se situe dans le golfe du Saint-Laurent et plus précisément près du détroit de Belle-Isle. Donc, on connaît le lieu, mais pas la ou les causes. Cependant sont ciblées les prises accidentelles dues à la pêche commerciale aux harengs et à l'éperlan, les maladies pouvant venir des fermes d'élevage en mer, ainsi que le manque de nourriture pouvant être attribuée aux changements climatiques. À cet effet, une demande formelle a été faite au MPO afin que des observateurs soient présents sur les bateaux de pêche ou que les activités de pêches commerciales cessent lors de la migration des saumoneaux. À ce jour, nous sommes toujours en attente d'un engagement du MPO et la dévalaison s'en vient à grands pas.

## **8) COHABITATION ET USAGES RÉCRÉATIFS**

### Dossier du Malin :

Cet hiver, un jugement de la Cour Supérieure a ordonné le maintien d'une injonction afin que l'entreprise qui exploitait le stationnement donnant accès à la rive cesse son commerce. Les intentions du propriétaire de la berge sont les mêmes que depuis le début de cette saga, et ils désirent toujours trouver un organisme qui pourrait l'exploiter dans un cadre sécuritaire et avec un achalandage raisonnable.

### Dossier CIME :

Dans le dossier en Cour Supérieure impliquant le ministère (MELCCFP) et l'entreprise Cime Aventure, le jugement de première instance a fait l'objet d'un Appel à la fois par l'entreprise pour un des volets du jugement et à la fois par le ministère pour un autre volet. Cet appel devrait être entendu cette année, mais il n'y a pas encore de date précise. Donc pour la prochaine saison, la même autorisation de commerce que celle qui était appliquée en 2024 sera maintenue.

Nous rappelons que le MELCCFP a l'obligation de nous consulter en vertu de protocole d'entente que nous avons signé avec eux pour toute autorisation de commerce donnée sur le territoire de la Zec.

Comme par le passé, nous vous rappelons l'importance de nous signaler via notre site internet les incidents reliés aux activités récréatives ainsi que tout autres incidents sur le territoire.

## **9) TRAVAUX et AMÉNAGEMENT**

Sur le site du pont de la première Est, nous donnerons suite à l'établissement d'une aire d'interprétation en installant des affiches, qui entre autres, traiteront des espèces rares qui se retrouvent sur le territoire de la Zec, il y a des tables et tout le nécessaire afin de prendre une pose et obtenir de l'information sur la faune et la flore qui habitent ce territoire unique.

## **10) GUIDE DE PÊCHE et POURVOYEURS**

Tel que mentionné le 4 décembre dernier et à la suite nombreux commentaires des membres à ce sujet, le CA de l'APSB a résolu, de façon unanime, d'imposer un moratoire sur toutes nouvelles demandes d'appuis sur les services de guidages sur le territoire.

Il a aussi été convenu de créer un comité consultatif qui sera composé de représentants des guides et des pourvoyeurs.

Cette année, la rencontre annuelle avec les guides sera tenue le 6 mai 2025. Cette rencontre a but pour de rappeler aux guides œuvrant sur le territoire de la ZEC qu'ils doivent agir à titre « d'ambassadeurs » des bonnes conduites et de l'éthique de pêche.

## **11) ÉTHIQUE**

Comme vous le savez, il existe un code d'éthique des pêcheurs utilisant le territoire de la Zec. Ce code se veut un outil important afin d'établir des règles ayant but de rendre la pratique de la pêche plus équitable pour tous et qui donne des directives afin d'accroître la conservation des saumons en rivière.

## **12) POURVOIRIE CAMP BONAVENTURE**

Comme mentionné lors des rencontres ayant eu lieu avec les membres en février 2024, le contrat entre l'Association et le Camp Bonaventure Ltée est venu à terme le 31 mars dernier.

Après plusieurs rencontres avec les représentants du Camp Bonaventure, nous en sommes venues à une entente afin que le contrat soit reconduit pour une autre période de 3 ans.

Pour nous, il s'agit d'une entente gagnante pour les deux parties, dont je vous expose les grandes lignes.

Tout d'abord, nous voulons vous mettre en contexte et vous exposer pourquoi un tel contrat existe avec le Camp Bonaventure.

Cette pourvoirie est propriétaire en titre du demi-lit Ouest de la rivière allant de l'amont de la rivière Hall jusqu'à la fosse Pin Rouge (secteur B). Le territoire officiel de la Zec comprend en outre, tout le demi-lit Est de ce même secteur.

Depuis les derniers 40 ans, il a toujours eu un contrat entre les deux entités, mais celui-ci s'est bonifié, faveur de l'APSB, au fil de ses renouvellements. Le but étant évidemment de faciliter les accès à nos membres et éviter d'avoir un lot d'incidents reliés à la pêche sur un demi-lit de rivière.

Donc, il s'agit d'un échange de territoire pour le bien des deux organismes. De notre côté, nous donnons accès à 6 perches/jours au B-4 et B-3 par intervalle du lundi au samedi. De leur côté, il consent à ce que le demi-lit Ouest ci-dessus mentionné fasse parti du territoire de la Zec.

Aussi en vertu du règlement du 20%, nous pouvons obtenir un prix de beaucoup supérieur à ce qui est chargé d'ordinaire pour une perche en secteur contingenté.

Dans le nouveau contrat, nous avons inclus ce qu'on appelle un droit de premier refus advenant le cas ou le Camp Bonaventure veule vendre les bandes riveraines et les installations de Saint-Alphonse.

## **COMMUNICATION**

Il existe une tendance qui est sincèrement désagréable dans les communications partagées, soit, sur les réseaux sociaux, sur des correspondances qui nous sont adressées et même parfois lors de rencontre avec les membres. En fait, c'est à la fois un constat national et local. Le ton parfois utilisé ainsi que les propos tenus sont souvent très surprenants, ils peuvent être accusateurs et même on y retrouve quelques fois des insultes.

Je veux simplement mentionner que les personnes qui composent un CA, sont tous bénévoles, qu'ils agissent de bonne foi, selon la description du mandat confié par le MELCCFP et au meilleur de leurs connaissances. Ils ne méritent certainement pas d'être traités avec mépris. J'en conviens, vous avez tous droit à votre opinion, mais de grâce, laissez les attaques et les insultes de côté. De toute façon, c'est bien connu que la pire façon de faire passer un message est d'abaisser nos interlocuteurs.

Bref, je suis d'avis qu'il serait beaucoup plus profitable pour notre organisme que les interventions se fassent dans un cadre respectueux les uns pour les autres. Plus que jamais, nous devons rester unis devant le défi des baisses drastiques des montaisons de saumons dans nos rivières.

## **13) CONCLUSION**

En terminant, je vous invite encore une fois à m'écrire à l'adresse [president@zecbonaventure.com](mailto:president@zecbonaventure.com). Cet été encore, j'irai au bureau une fois par semaine et je vous invite à venir m'y trouver pour piquer une jasette. Je ferai aussi le tour des fosses à plusieurs occasions pour vous rencontrer.

Aussi j'insiste encore une fois sur le fait que les signalements d'incidents, par écrit, sont très importants pour nous, car c'est de cette façon que nous pourrons les transmettre au MELCCFP. Allez voir notre site WEB, l'onglet « Incidents et événements » apparaît en page d'ouverture. **C'est votre façon de nous transmettre les messages qui peuvent faire une différence.**